



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : de la santé et des mobilités

Crédit : 1'200'000.- francs

Année : 2024

Objet : GLCT: Indemnités bus transfrontaliers (charges contraintes)

Programme(s) : M01

Nature(s) : 36

Nombre de postes : 0

Motifs-détails : Pour rappel, le budget 2024 prévu par le canton en faveur du Groupement local de coopération transfrontalière des transports publics (GLCT) est de 12 millions de francs (selon estimation avril 2023).

Le budget 2024 du GLCT, adopté par les instances représentatives le 13 février 2024, est de 13.2 millions de francs (taux de change 1€ = 0,95 CHF). Ce budget prévoit le financement des lignes interurbaines (Genève-Anancy, Thonon-Excenevex et Nangy-Sallanches), des nouveaux contrats sur les lignes urbaines transfrontalières entre Genève et le Pays de Gex (lignes 60, 61, 64, 66, 67, 68 et 69), entre Genève et le Genevois français (ligne 80) et des charges de fonctionnement du GLCT (administration). Ce budget est évalué en tenant compte de l'indexation 2023 et 2024, des contrats sur la base des indices de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) qui peuvent différer selon les lignes (26,58% pour les lignes TPG (2023); 12,69% pour les lignes 271 et 272 (2023); 19,36% pour la ligne 274 (2023) et 2,23% pour la DSP TPG (2024)).

L'écart de 1,2 million s'explique principalement par la prise en compte des effets de l'indexation des contrats dans le budget du GLCT (moyenne proche de 15%, alors que le budget du canton prenait en

considération un taux d'indexation de 5%) et du taux de change en défaveur du canton (1€ = 0,98 CHF à mi-août 2024).

Conseil d'Etat :



18 septembre 2024

La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord		Date :
Refus		Signature :